MIS À JOUR LE 25/05/2021

Posologie / Durée de traitement

La posologie, quand elle est précisée dans la publicité, doit être indiquée dans sa globalité, (ex : posologie de l'adulte et de l'enfant) et doit être associée à la durée de traitement si cette dernière est précisée au niveau de l'AMM.
Dans le cas où un avis médical serait nécessaire pour l'enfant, il n'y a pas lieu de faire figurer la posologie pédiatrique sur la publicité grand public.